

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaines de compétences
par thème
Environnement
N° 08.08.01**

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
08 / 09 / 2017

Organisation des compétences de l'eau du bassin RHIN / MEUSE

Date d'affichage
19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Vu le projet de stratégie d'organisation des compétences de l'eau du bassin RHIN / MEUSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André
BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaines de compétences
par thème
Environnement
N° 08.08.02

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
08 / 09 / 2017

Résultats du Concours des Maisons Fleuries Année 2017

Date d'affichage
19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

Vu les notes attribuées par le jury du concours des maisons fleuries pour l'année 2017.

Monsieur le Maire proclame les résultats comme suit:

1ere : Mme VELSCHER Nicole

2eme : Mr et Mme DI BENEDETTO Franck

3eme: Mr et Mme DEPARIS Robert

4eme ex- aequo : Mr et Mme VIVOT Jean- Paul / Mr et Mme ZAMPOLINI Alfred

5eme ex- aequo: Mr et Mme VENUTI Joël / Mr et Mme NICOLAI Dider

Les gagnants se verront remettre des bons d'achats d'une valeur de 70 à 25 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce classement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaines de compétences
par thème
Aménagement du territoire
N° 08.04.03

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation

08 / 09 / 2017

Date d'affichage

19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Achat de parcelles par la commune

Vu que la commune a été sollicitée par deux familles qui souhaitent vendre 3 parcelles en zone 1AU et Nj.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de ses familles pour l'achat des terrains sur les bases financières de 10 euros le m2 pour les terrains situés en zone 1AU et 1 euro le m2 pour les terrains situés en zone Nj.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Domaines de compétences
par thème
Voirie
N° 08.03.04

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
08 / 09 / 2017

Date d'affichage
19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Eclairage public

Vu que la commune a de nouveau la compétence éclairage publique.

Vu que le contrat avec ELECTROLOR prend fin le 31 décembre 2017 et qu'il convient de trouver un nouveau prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour trouver un autre prestataire et à signer les contrats s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaines de compétences
par thème**
Voirie
N° 08.03.05

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
08 / 09 / 2017

Date d'affichage
19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Convention pour le déneigement de la commune

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la convention entre la commune et Mr DEMAISON Eric pour le déneigement de la commune, dans les mêmes conditions que l'an passé et à signer les contrats s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.06

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
08 / 09 / 2017

Date d'affichage
19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Bourses scolaires

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une bourse scolaire d'un montant de 60 euros à tous les élèves de la commune scolarisés de la 6ème à la Terminale, ainsi qu'à ceux préparant un CAP ou un BEP.

Celle ci sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.07

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
08 / 09 / 2017

Date d'affichage
19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

Décision modificative

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs de la commune, il convient de récupérer la TVA.

La Trésorerie nous a donc fait parvenir les mandats et titres à émettre.

Les crédits n'étant pas prévus au budget, il convient donc de prendre une décision modificative comme suit:

Article 2111 : - 21 000 euros

Article 2762 : + 21 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à prendre cette décision modificative et à émettre les titres et les mandats correspondants;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Autres domaines
de compétences par thème
Autres domaines de
compétences des communes
N° 09.01.08

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix- sept , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation

08 / 09 / 2017

Date d'affichage

19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Prix du stère de bois Année 2017/2018

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du stère de bois à **7 euros** pour les cessionnaires, pour l'année 2017/ 2018.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.09

Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :6

Contre :

Abstentions :

Date de convocation
08 / 09 / 2017

Date d'affichage
19 / 09 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Décision modificative

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs de la commune (2eme tranche), il convient de récupérer la TVA.

La Trésorerie nous a donc fait parvenir les mandats et titres à émettre.

Les crédits n'étant pas prévus au budget, il convient donc de prendre une décision modificative comme suit:

Article 2111 : - 12 000 euros

Article 2762 : + 12 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à prendre cette décision modificative et à émettre les titres et les mandats correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG

